

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERY DE TIZI-OUZOU  
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION



**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE AU  
TEST PROFESSIONNEL POUR L'ACCES A L'EMPLOI D'OUVRIER PROFESSIONNEL  
NIVEAU03**

*L'An Deux Mille dix-Neuf et le Vingt-Quatre du mois de Avril (24/04/2019) s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou Sous-direction des personnels et de la formation, le jury d'admission définitive au test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Ouvrier Professionnel Niveau03 et ce conformément aux dispositions de la décision d'ouverture N° 1711 du 15/11/2018 (Postes ouverts 04)*

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

**Mr TESSA Ahmed** Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

**Mr FEZANI Abderrahmane** (chef du centre d'examen)

**Mr OUSSADA Hocine** Correcteur, (Membre)

**Mr TOUMI Abdellah** Correcteur, (Membre)

*Le Jury après :*

*- Confirmation de la publicité de la décision d'ouverture N° 1714 du 15/11/2018 de l'Université « Mouloud MAMMERY » de Tizi-Ouzou portant ouverture du test professionnel pour l'accès à L'emploi d'Agent de Prévention Niveau 1 cité et suite à :*

*1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre de formation professionnelle.*

*2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre d'un test professionnel en question ( 04 poste)*

*3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires*

*Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenu une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.*

**- LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE PAR ORDRE DE MERITE :**

1. BERKANI	Farid	14,50	
2. SI AHMED	Sofiane	14,00	
3. LAIHEM	Mokrane	13,50	
4. DOUDOU	Abdelmadjid	13,00	} ancienneté du Diplôme

**\_ LISTE D'ATTENTE PAR ORDRE DE MERITE :**

1. TEBAA	Houria	13,00	
----------	--------	-------	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à **11h 30mn.**



Mr TESSA Ahmed Représentant de l'autorité ayant pouvoir de nomination (président)

Mr FEZANI Abderrahmane (chef du centre d'examen)

Mr OUSSADA Hocine Correcteur, (Membre)

Mr TOUMI Abdellah Correcteur, (Membre)



De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.